

## Avis «Conformité Hygiène» sur Plan

### ➔ Contexte et Objectifs

Les projets de création ou de modifications de locaux peuvent être soumis soit à « autorisation » soit à « déclaration ». Dans les deux cas le maître d'œuvre doit :

- respecter les exigences des règlements européens 852 et 853,
- définir des locaux fonctionnels et adaptés à la nouvelle organisation,
- respecter le budget envisagé.

**Cette prestation permet :**

- 🕒 **D'analyser le plan d'aménagement** en fonction des données présentées par le porteur de projet
- 🕒 **De vérifier la conformité de ce plan** par rapport aux exigences réglementaires
- 🕒 **D'identifier les non-conformités** et suggérer des **axes d'amélioration**

### ➔ Déroulement de la Prestation

- 🕒 Définition du projet. Recueil à distance des informations concernant le projet
- 🕒 Fourniture par vos soins du plan d'aménagement (avec des cotes lisibles et position du matériel)
- 🕒 Analyse des besoins par rapport à votre objectif
- 🕒 Etablissement d'un avis argumenté sur la conformité du plan en version pdf par Email.



### ➔ Éléments fournis par le client

- *Fiche de renseignements complétée*
- *Plan avec cotes et positionnement du matériel*
- *Tous autres renseignements permettant de définir précisément le projet.*

### ➔ Responsabilités

*Les éléments fournis par le client engagent son entière responsabilité et les résultats de cette mission dépendent des informations qui auront été transmises.*

*Après avoir fait le nécessaire pour récupérer les informations auprès du client, Cefaq se réserve le droit de laisser des questions en suspens dans le rapport. Dans ce cas le montant de la prestation reste dû.*

### ➔ Délais

*Travail bureau. Un délai de 15 jours ouvrés est demandé à compter de la réception de l'ensemble des données.*

### ➔ Honoraires

*Nous consulter*